

ORDONNE :

M. Laharrague, négociant à Papeete, est nommé juge assesseur près la cour d'appel.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* et au *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 6 janvier 1854.

Signé : PAGE.

N° 8. — *ORDRE* du 6 janvier 1854 nommant M. Prat juge à la cour d'appel.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

M. Prat, chirurgien de 1^{re} classe, chef du service de santé à Papeete, est nommé juge à la cour d'appel en remplacement de M. Brousliches, chirurgien major de la subdivision.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* et au *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 6 janvier 1854.

Signé : PAGE.

N° 9. — *ORDRE* du 6 janvier 1854 nommant le toohitu Hoaore juge assesseur près la cour d'appel.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,
Conformément aux articles 20 et 25 de l'arrêté n° 28, en date du mois d'avril 1850,

ORDONNE :

Le toohitu Hoaore, chef de Papetoai, est nommé juge assesseur près la cour d'appel.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* et au *Messenger de Tahiti*.

Papeete, le 6 janvier 1854.

Signé : PAGE.

N° 10. — *ARRÊTÉ* du 7 janvier 1854 autorisant un prélèvement de 200,000 francs sur les fonds de la caisse de réserve.

LE Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,
Attendu que le crédit nécessaire à l'acquit des dépenses de 1854 n'est pas encore connu de l'administration locale ;

Attendu l'absence d'instructions spéciales sur l'emploi à faire des fonds restés libres sur les divers exercices ;